RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT
du registre des délibérations du conseil municipal

<u>Objet</u> : Acquisition foncière auprès de monsieur DAGADA et de monsieur et madame THURIES pour l'aménagement du chemin de la Petite Graverie

N° 011.03.2024

Rapporteur :
Michel FERRET

L'an deux mille vingt-quatre le premier du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 22 février 2024.

Nombre de membres :
- En exercice : 29
- Présents : 25
- Votants : 25

<u>Présents</u>
Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1ère adjointe, François LUCENA, 2e adjoint, Annie VEAUTE, 3e adjointe, Michel FERRET, 4e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5e adjointe, Jérôme GARCIA, 6e adjoint, Martine MARECHAL, 7e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Marie ARGENCE, Robert CLERON.

<u>Absents excusés</u>
Uvaldo POLVOREDA, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN.

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Dans le cadre des travaux d'aménagement du chemin de la Petite Graverie et notamment de la création d'une bande cyclable, la commune a pris contact avec les 2 propriétaires riverains qui sont impactés par l'élargissement de la voie afin de procéder à l'acquisition des emprises nécessaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20240301-20241011-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/03/2024
Publication : 06/03/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

Il s'agit :

- d'une emprise à détacher de la parcelle cadastrée section ZW n°100 d'une superficie d'environ 28 m² appartenant à monsieur Stéphane DAGADA qui sera cédée à la commune à l'euro symbolique,
- d'une emprise à détacher de la parcelle cadastrée section ZW n°16 d'une superficie de 285 m² appartenant à monsieur et madame THURIES cédée à la commune sur la base d'1€ le m2,

Sur proposition de monsieur Michel FERRET, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'acquérir à l'euro symbolique auprès de monsieur Stéphane DAGADA la parcelle cadastrée section ZW n° 100p d'une superficie d'environ 28 m²,
- d'acquérir sur la base d'1€ le m² auprès de monsieur et madame THURIES la parcelle cadastrée section ZW n° 16p d'une superficie d'environ 285 m²,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Les documents d'arpentage seront réalisés par un géomètre expert.

Les frais inhérents à ces acquisitions seront pris en charge par la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 6 mars 2024

Le maire	Le secrétaire de séance
Laurent HOURQUET	François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20240301-20241011-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/03/2024
Publication : 06/03/2024
Pour l'autorité compétente par délégation